

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **mardi 13 octobre 2020** à compter de **18 h 15**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière  
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

### **ADMINISTRATION**

**291-10-20**

#### **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

**Considérant** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**Considérant** le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 14 octobre 2020;

**Considérant** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**Considérant qu'il** est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

**292-10-20**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire.

**ADOPTÉE**

293-10-20

**AUTORISATION DE VENTE - CAMION INTERNATIONAL 2001**

**Considérant que** la Ville a mis en vente un camion International, année 2001, par le biais d'un appel d'offres sur le web et les médias sociaux;

**Considérant que** la Ville a reçu 2 propositions pour cette vente;

**Considérant** la proposition reçue de Entreprises Denis Clairmont inc. au montant de 13 500 \$, taxes en sus est la plus élevée;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre reçue de Entreprises Denis Clairmont inc. au montant de 13 500 \$, taxes en sus, pour la vente du camion de marque International, année 2001. Par le fait même, le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer tous les documents pertinents à cette vente.

**ADOPTÉE**

294-10-20

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021, 2022 ET 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** monsieur Dominic Gauthier, directeur de la culture, à déposer pour et au nom de la Ville un plan d'actions de trois (3) ans pour une nouvelle entente de développement culturel, et ce, pour les années 2021, 2022 et 2023, auprès du ministère de la Culture et des Communications, au montant de trente-six mille deux cent cinquante dollars (36 250 \$) annuellement. Il est par le fait même résolu d'autoriser ce dernier, de même que monsieur Éric Dubé, maire à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

295-10-20

**CONTRAVENTION À ÉMETTRE - 120 RUE YORK - RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE**

**Considérant** la problématique causée par les deux (2) chiens des propriétaires du 120, rue York;

**Considérant** le rapport du contrôleur animalier du Réseau de protection animale déposé à la Ville à cet effet;

**Considérant que** le Réseau de protection souhaite émettre une contravention aux propriétaires;

**Considérant que** le règlement concernant les chiens 1146-20 stipule à l'article 44 que l'amende possible pour une infraction varie entre 250 \$ et 750 \$ et que le Réseau souhaite que le Conseil statue sur un montant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**De statuer** que les amendes pour des contravention au Règlement 1146-20 concernant les chiens seront les suivantes :

- Première infraction : amende au montant de 250 \$ par chien;
- Deuxième infraction : amende au montant de 500 \$ par chien;
- Troisième infraction : amende au montant de 750 \$ par chien.

Par le fait même, l'amende à émettre pour les propriétaires du 120, rue York sera de 500 \$ étant donné que ces derniers ont deux (2) chiens.

**ADOPTÉE**

296-10-20

**AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGE CHEMIN CYR NORD**

**Considérant que** le Conseil souhaite faire exécuter des travaux de pavage sur le chemin Cyr Nord;

**Considérant** l'offre déposée par l'entreprise Eurovia au montant de 20 512,50 \$, taxes en sus, pour l'exécution de cesdits travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'accepter** l'offre déposée par l'entreprise Eurovia au montant de 20 512,50 \$, taxes en sus, pour des travaux de pavage sur le chemin Cyr Nord.

**ADOPTÉE**

297-10-20

**RÈGLEMENT 1148-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AJOUTER L'USAGE DOMESTIQUE AUX GROUPES I, II ET III POUR LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DANS LES ZONES CV (CENTRE-VILLE) - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier règlement relatif à l'ajout de l'usage domestique dans les zones Cv, portant le numéro 1148-20;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'ajouter l'usage domestique aux groupes I, II et III pour les habitations unifamiliales dans les zones Cv (Secteur centre-ville) , lequel est identifié sous le numéro 1148-20.

**ADOPTÉE**

298-10-20

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE REMPLACÉE PAR UNE CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE**

**Considérant que** le Conseil doit tenir une assemblée de consultation publique pour les demandes de dérogation mineure, de modification de zonage ainsi que pour toute approbation référendaire concernant également une modification de zonage;

**Considérant** la situation actuelle de pandémie de la COVID-19;

**Considérant** la possibilité pour le Conseil de remplacer lesdites assemblées de consultation publiques par des consultations publiques écrites d'au moins 15 jours;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** le Conseil autorise la greffière à remplacer toute assemblée de consultation devant être tenue par une consultation publique écrite d'au moins 15 jours, et ce, pour une durée indéterminée tant que nous serons en période de pandémie.

**ADOPTÉE**

299-10-20

**AUTORISATION DE PAIEMENT - CORPORATION CAPA - PROJET D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'AMEUBLEMENT EXTÉRIEUR**

**Considérant** la demande reçue de la Corporation CAPA pour leur projet d'achat d'un ameublement extérieur (gazebo), au montant de 8 050 \$, taxes en sus, pour l'immeuble la Seigneurie;

**Considérant que** la MRC de Bonaventure a confirmé une contribution d'un montant de 6 400 \$ à credit projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'accepter** de compléter le montage financier déposé par la Corporation CAPA au montant total de 8 050 \$, taxes en sus, pour leur projet d'achat et d'installation d'un ameublement extérieur (gazebo) pour l'immeuble la Seigneurie, et ce, à la hauteur de 1 650 \$.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 21.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière